

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 Mai 2012

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2012 pour **un montant total de 12 080 €** :

Association « Lou Ptiou Golus – Cantine » : **5 000 €** - Association des parents d'élèves d'Arbusigny : **2 600 €** - Foyer Rural de loisirs pour Tous : **1 000 €** - Groupement Défense Grêle Bonneville/Reignier : **700 €** - Groupe Vocal « Faits Divers » : **500 €** - A.D.M.R. Les Tourelles Reignier : **400 €** - Association des donneurs de sang – Harmonie municipale Reignier-Esery – Croix-Rouge comité Reignier/La Roche : **200 €**.

Ecole de Musique de Pers-Jussy : **150 €**.

Moto-Club Arbusigny/la Muraz - Association des parents d'élèves du collège de Reignier- Association « Le Souvenir Français » - U.S.P.J. de Pers-Jussy (Foot) – Association Handi Festif Reignier : **100 €**

Tennis Club des Rocailles - Centre de Soins Infirmiers des Sœurs de la Charité La Roche S/F.: **60 €**.

Foyer coopératif & l'Association sportive du collège de Reignier – Anciens A.F.N. canton de Reignier – Association La Jonquille Sportive de Reignier (Foot) - Association « pages ouvertes » - La Prévention Routière – Fondation Raoul Follereau (lèpre) – Les Restaurants du Cœur de Haute-Savoie – REGAR (Réseau de Gériologie Annemasse-Reignier) : **50 €**.

Amicale & Association des jeunes sapeurs-pompiers d'Annemasse : **30 €**.

Le Conseil prend acte du montant de la participation fiscalisée de la commune d'Arbusigny au S.I.G.C.S.P.R.A. pour un montant de 32 691,86 €.

Le Conseil refuse de soumettre l'édification des clôtures entre privés à une procédure de déclaration préalable.

Suite à la demande de Mr. Daniel Vachoux pour l'acquisition de quelques m² de terrain communal adjacents à son garage, le conseil municipal se donne un temps de réflexion pour répondre à cette demande.

Faisant suite à la présentation de la Charte pour la préservation du patrimoine du Plateau des Bornes, Monsieur Le Maire souhaite qu'une commission communale se crée afin de pouvoir travailler sur les actions à mener correspondantes aux 3 axes identifiés pour le projet :

- La préservation des espaces naturels remarquables (préservation des espèces rares, habitats naturels, restauration et entretien des marais...)
- Le maintien des paysages et de la nature « ordinaire » (entretien d'alpages, maintien du réseau bocager et des corridors écologiques)
- La valorisation du patrimoine naturel et culturel (matérialisation d'une identité commune, accueil du public, sentier...)

Composition de cette nouvelle commission communale : Mrs. Laurent Delieutraz- Jean Bochet – Jean-Noël Cartier – Esther Vachoux et Tristan Pittard.

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de démission, réceptionnée le 24 Avril 2012, de Monsieur Stéphane VACHOUX en tant que conseiller municipal.

En raison des travaux d'aménagement des abords des écoles et de l'église, la circulation sera interdite au Chef-Lieu le Vendredi 1^{er} Juin, un avis va être adressé à tous les habitants de la commune

Pour Info. :

L'assemblée générale du Comité des fêtes « Lou Chavans » aura lieu le Vendredi 18 Mai à 20h30 salle des associations.

Cérémonie du 8 Mai : commémoration au monument aux morts à 11h.